

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-139
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
INTERCOMMUNALITE

**OBJET : RELATIONS
EPCI – COMMUNES
- AUDITION DES
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
SUR LE PREMIER
SEMESTRE 2024 -
PRISE D'ACTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 28 MAI 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 07 JUIN 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Précillia GRANIER, Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, les conseillers communautaires doivent rendre compte de leur activité au moins 2 fois par an devant le conseil municipal où ils siègent.

Les conseillers communautaires sont donc entendus pour rendre compte de l'activité de l'EPCI sur le premier semestre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du fait que les formalités requises par l'article L5211-39 du CGCT sont satisfaites.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024



Le Maire,

Patrick Maugard
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 07 JUIN 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 06 JUIN 2024

Par publication le : 07 JUIN 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07 JUIN 2024

ID : 011-211100763-20240603-DB2024139-DE

